



VERSAILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2024 à 19h00.

Salle du Conseil municipal de Versailles

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Maire, prises par délégation du Conseil municipal (art. L.2122-22 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe);
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération, les points suivants :

D.2024.09.65

Démission de M. Marc Dias Gama.

Installation de Mme Pilar Saldivia au sein du Conseil municipal de Versailles.

De prendre acte de l'installation de Mme Pilar Saldivia dans les fonctions de conseillère municipale de la liste « Le Réveil Démocratique et Solidaire », faisant suite à la démission de M. Marc Dias Gama, conseiller municipal.

D.2024.09.66

Commissions municipales permanentes chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal de Versailles.

5ème actualisation.

Remplacement d'un membre de la commission "administration générale, vie économique et finances".

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil municipal l'ayant décidé à l'unanimité et conformément à l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un membre au sein de la commission communale permanente « administration générale, vie économique et finances » de la ville de Versailles :

Mme Pilar SALDIVIA

- 2) les listes actualisées des élus membres des commissions communales permanentes sont les suivantes :

Commission administration générale, vie économique et finances :

1 Dominique ROUCHER	10 Eric DUPAU
2 Alain NOURISSIER	11 Pierre FONTAINE
3 Jean-Pierre LAROCHE de ROUSSANE	12 Arnaud POULAIN
4 Charles RODWELL	13 Olivier de LA FAIRE
5 Florence MELLOR	14 Ony GUERY
6 Martine SCHMIT	15 Jean SIGALLA
7 Eric LINQUIER	16 Moncef ELACHECHE
8 Béatrice RIGAUD-JURE	17 Pilar SALDIVIA
9 Philippe PAIN	

Commission urbanisme, travaux et logement :

1 Marie BOELLE	10 Marie-Agnes AMABILE
2 Michel BANCAL	11 Nicole HAJJAR
3 Emmanuel LION	12 François DARCHIS
4 Gwilherm POULLENNEC	13 Thierry DUGUET
5 Brigitte CHAUDRON	14 Fabien BOUGLE
6 Wenceslas NOURRY	15 Stéphanie BELNA
7 Marie-Pascale BONNEFONT	16 Anne-France SIMON
8 Xavier GUITTON	17 Anne JACQMIN
9 Nadia OTMANE-TELBA	

Commission enseignement, jeunesse, culture, sports, famille et social :

1 Emmanuelle de CREPY	10 Corinne FORBICE
2 Claire CHAGNAUD-FORAIN	11 Michel LEFEVRE
3 Corinne BEBIN	12 Stéphanie LESCAR
4 François-Gilles CHATELUS	13 Jean-Yves PERIER
5 Sylvie PIGANEAU	14 Bruno THOBOIS
6 Annick BOUQUET	15 Anne-Lise JOSSET
7 Anne-Lys de HAUT de SIGY	16 Muriel VAISLIC
8 Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO	17 Christophe CLUZEL
9 Nicolas FOUQUET	18 Céline JULLIE

D.2024.09.67

Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles.

Renouvellement du conseil d'administration pour le reste de la mandature 2020-2026.

- 1) de maintenir à 17 le nombre d'administrateurs du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Versailles pour le reste de la mandature 2020-2026 ;
- 2) de procéder, conformément aux articles L.123-6 et R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, à l'élection, au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste, des 8 membres du Conseil municipal devant participer au conseil d'administration du CCAS de Versailles :

A l'issue du vote, la liste des conseillers municipaux candidats a obtenu 48 voix
- 3) **sont donc élus membres du CCAS de Versailles :**
 1. Corinne BEBIN
 2. François-Gilles CHATELUS
 3. Sylvie PIGANEAU
 4. François DARCHIS
 5. ML BOURGOUIN-LABRO
 6. Corinne FORBICE
 7. Stéphanie LESCAR
 8. Pilar SALDIVIA
- 4) Précise que l'arrêté n° 88 du 15 juin 2020 du CCAS de Versailles est maintenu en vigueur, nommant les 8 membres désignés par le Maire, parmi les personnes non-membres du Conseil municipal, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune.

D.2024.09.68

Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé "Fonds Vert" et dotation de soutien à l'investissement local 2024.

Approbation de l'opération de déploiement des technologies de réduction des consommations d'énergie en éclairage pour 2024 et de son financement.

- 1) d'approuver le projet de la ville de Versailles de « Déploiement des technologies de réduction des consommations énergie en éclairage pour 2024 », pour un montant de 510 000 € HT (hors taxes) soit 612 000 € TTC (toutes taxes comprises) ;
- 2) de solliciter, pour cette opération, l'octroi d'une dotation de l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires « Fonds vert » 2024 et/ou l'octroi d'une dotation de soutien à l'investissement local 2024 (DSIL), pour les montants précisés dans le tableau ci-dessous :

Projet	Coût estimé (HT)	Subvention sollicitée au titre du Fonds Vert	Taux de subvention Fonds Vert	Subvention sollicitée au titre de la DSIL	Taux de subvention DSIL	Aures subventions escomptées
Déploiement des technologies de réduction des consommations d'énergie en éclairage public	510 000,00 €	102 000,00 €	20%	306 000,00 €	60%	0,00 €
	510 000,00 €	102 000,00 €		306 000,00 €		0,00 €

- 3) d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant pour cette opération :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	510 000,00 €	Fonds Vert (20%) sollicité	102 000,00 €
		DSIL (60%) sollicité	306 000,00 €
		Part communale (autofinancement)	102 000,00 €
	510 000,00 €		510 000,00 €

- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

D.2024.09.69

Appel à Projet "Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) dans le cadre du fonds Chêne 2" de la Fédération nationale des collectivités concédantes et des régions (FNCCR).

Approbation de la mise en œuvre des nouvelles mesures, suite à la candidature retenue de la ville de Versailles : poste d'économiste de flux et acquisition d'outils de mesure/suivi des consommations énergétiques.

- 1) de valider la mise en œuvre du dossier de candidature de la ville de Versailles, retenu par le jury du programme « ACTEE – Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » dans le cadre du Fonds Chêne 2 ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout document s'y rapportant, dans le cadre de la candidature à l'appel à projets Chêne 2 retenue par le jury ACTEE ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.09.70

Relocalisation des services de Police Municipale de Versailles dans les locaux situés 93 rue des Chantiers, à Versailles.

Accord transactionnel relatif au versement par la Ville d'une indemnité de relocalisation à la société Entreprise Holdings France (Rent-a-Car) en vue de la libération anticipée des locaux.

- 1) d'approuver le versement par la ville de Versailles à la société Entreprise Holdings France (Rent-a-Car) d'une indemnité de relocalisation transactionnelle, forfaitaire et définitive de 48 523,41 € HT, soit 58 228,09 € TTC, sous réserve de la libération effective des locaux qu'elle loue actuellement au rez-de-chaussée de l'immeuble située 93 rue des Chantiers à Versailles, afin que la Ville puisse commencer les travaux relatifs à la relocalisation de la Police municipale ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de l'accord transactionnel y afférent et tous documents subséquents ;
- 3) de notifier la présente délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.09.71

Relocalisation des services de Police Municipale de Versailles dans les locaux situés 93 rue des Chantiers, à Versailles.

Accord transactionnel relatif au versement par la Ville d'une dispense de loyers à la Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ), équivalente au montant de l'indemnité de relocalisation, en vue de la libération anticipée des locaux.

*Cette délibération est retirée de l'ordre du jour
et reportée à un prochain Conseil municipal*

D.2024.09.72

Cession d'un bien immobilier de la ville de Versailles situé 19 rue Coste - 2 rue Berthelot, dans le quartier de Porchefontaine, en vue de l'établissement d'un nouveau restaurant à la suite de la fermeture du restaurant Chez Coco.

- 1) décide de céder les lots de copropriété n° 1, 13 et 14 appartenant à la ville de Versailles, situés 19 rue Coste – 2 rue Berthelot à Versailles et cadastrés à la section BE0470, au profit de M. Alexis Clavaud, M. Kevin Connan et M. Nicolas Vialettes au prix de 500 000 €, conformément à l'avis de France Domaine ;
- 2) d'autoriser M. Alexis Clavaud, M. Kevin Connan et M. Nicolas Vialettes ou leur représentant à déposer l'ensemble des autorisations d'urbanisme nécessaires en vue d'adapter le bien selon le projet décrit ci-dessus ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes et documents subséquents relatifs à cette cession ;
- 4) précise que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge des acquéreurs.

D.2024.09.73

Saison culturelle 2024/2025 à Versailles.

Programmation et demandes de subventions auprès de divers organismes.

- 1) d'approuver la programmation de la saison culturelle 2024/2025 de la ville de Versailles dont la brochure est annexée à la présente délibération et décrite ci-dessous :
 - les Journées européennes du Patrimoine sur le thème « Patrimoine vivant » et « Patrimoine du sport », les 21 et 22 septembre 2024, seront l'occasion d'ouvrir au public plus de 30 sites à Versailles ;

- la programmation du théâtre Montansier, riche en créations, mettra à l'honneur dès fin septembre 2024 tant le répertoire classique que les jeunes talents et auteurs contemporains. Elle est destinée à tous les publics, y compris les plus jeunes ;
 - la programmation des conférences de l'Université ouverte de Versailles sera inaugurée le 23 septembre 2024 par la conférence sur « L'art de bien vieillir » prononcée au théâtre Montansier par Marie de Hennezel, psychologue-clinicienne et écrivaine, en dialogue avec Olivier Le Naire ;
 - la 13^{ème} édition de la Nuit de la création, parcours urbain dans la jeune création, aura lieu le 5 octobre 2024. Cette année encore, elle est conçue comme une déambulation autour de la création contemporaine dans les différents quartiers de Versailles (Espace Richaud, Ecole des Beaux-arts, Atelier numérique, Cinéma le Roxane, Université ouverte, Rotonde, Conservatoire à rayonnement régional, Bibliothèque centrale) ;
 - l'exposition « Oiseaux » se tiendra au Carré à la farine du 30 septembre au 13 octobre 2024 ;
 - l'exposition « Aux couleurs de l'amour » se tiendra dans la salle des collectionneurs d'aujourd'hui du musée Lambinet jusqu'au 14 février 2025 ;
 - l'exposition consacrée à l'artiste contemporain « Duy Anh Nhan Duc – Les cimes de l'asphalte » se tiendra à l'espace Richaud du 25 octobre 2024 au 26 janvier 2025 ;
 - l'exposition « Zola Photographe » se tiendra à l'espace Richaud du 19 février au 27 avril 2025 ;
 - la 17^{ème} édition du salon du livre d'histoire Histoire de Lire, aura lieu les 22, 23 et 24 novembre 2024. Elle se déploiera à nouveau à l'hôtel de ville, à l'hôtel du département et à la préfecture avec des incursions au théâtre Montansier pour la séquence d'ouverture et au cinéma « Le Roxane ». La journée du vendredi sera consacrée aux publics scolaires ;
 - la braderie du livre du réseau des bibliothèques se tiendra à l'Hôtel de ville de Versailles le 7 décembre 2024 ;
 - la 14^{ème} édition du festival Versailles au son des orgues aura lieu du 1er au 22 décembre 2024 sous la direction artistique de Jean-Baptiste Robin, organiste et professeur au Conservatoire à rayonnement régional de Versailles ;
 - la 8^{ème} saison du programme Poésie Ouverte, de novembre 2024 à avril 2025, sera à nouveau l'occasion de découvrir la poésie contemporaine à travers un cycle de lectures-rencontres portés par les auteurs eux-mêmes, à l'Atelier numérique ;
 - La 7^{ème} édition du Festival des langues classiques aura lieu sur le thème « Nourrir les Dieux et les Hommes », les 7 et 8 février 2025. Pendant deux jours, le latin, le grec ancien et le chinois classique seront à nouveau à l'honneur dans les salons de l'hôtel de ville et à l'auditorium de l'Université ouverte de Versailles, avec des représentations, des ateliers, des rencontres avec des auteurs ;
 - la 9^{ème} édition du festival Electrochic aura lieu du 17 au 29 mars 2025. Le festival mettra en avant les grands noms du genre electro, tout en se faisant l'écho de la jeune scène foisonnante sur le territoire du Grand Versailles ;
 - la 9^{ème} édition du festival du « Baz'arts des mômes » destiné au jeune public à l'échelle du quartier de Porchefontaine est le fruit d'une collaboration étroite entre la Direction des affaires culturelles et la Maison de quartier. De nombreux artistes et associations, deux compagnies en résidences localisées sur le territoire : le chapiteau Méli-Mélo et l'Académie internationale des arts du spectacle (AIDAS), ou encore la bibliothèque y contribuent activement. Spectacles, concerts, performances, ateliers pour les enfants, les adolescents et leurs familles auront lieu dans le quartier de Porchefontaine du 19 au 30 mars 2025 ;
 - la 3^{ème} édition de la Biennale d'architecture et de paysage (BAP) d'Ile-de-France du 6 mai au 13 juillet : le parcours principal associera l'Ancienne Poste, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, le Potager du Roi, le Château de Versailles, le musée Lambinet et l'espace Richaud ;
 - la Nuit européenne des musées, le 17 mai 2025, sera l'occasion d'offrir au public une proposition commune au musée Lambinet et à l'espace Richaud. Conférences, lectures et performances d'artistes animeront le jardin du musée Lambinet et l'espace Richaud ;
 - la 29^e édition du festival Le Mois Molière aura lieu du 1er au 30 juin 2025. Il proposera une programmation très riche présentant notamment les créations des compagnies en résidence, en avant-première avant le festival « Off » d'Avignon ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions du Conseil départemental des Yvelines, notamment dans le cadre de l'aide aux manifestations culturelles attractives et de l'aide à la restauration et à la numérisation d'archives ou de tout fonds patrimoniaux ;
 - 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, notamment dans le cadre de l'aide aux festivals et de l'aide aux manifestations littéraires ;
 - 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de France et du Ministère de la Culture, notamment pour :
 - le festival Le Mois Molière,
 - l'ensemble des expositions de la saisons culturelles 2024/2025,
 - les programmes de numérisation des fonds et collections des Archives communales,
 - le soutien aux acquisitions du musée Lambinet via le fonds régional d'acquisition des musées (FRAM),
 - la restauration et la conservation des œuvres des établissements culturels de la Ville ;

- 5) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme public ou privé en vue d'obtenir des subventions pour le financement de la programmation culturelle 2024/2025 et des actions de soutien à la création et de valorisation du patrimoine, notamment grâce à des actions de mécénat pour lesquelles la Ville peut remercier ses soutiens jusqu'à 25% du montant du don ;
- 6) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces demandes.

D.2024.09.74

Surveillance de la salle du jeu de paume de Versailles.

Convention de partenariat entre la ville de Versailles, l'office de tourisme et des Congrès de Versailles Grand Parc et l'Etablissement public du Château de Versailles pour la surveillance des bâtiments.

- 1) d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Versailles, l'Etablissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV) et l'Office de tourisme et des Congrès (OTC), visant à dynamiser l'action culturelle sur le quartier de Saint-Louis à Versailles en permettant une plus grande ouverture de la Salle du Jeu de Paume, en terme de jours (6/7 jours) et d'amplitudes horaires ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.09.75

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) au bénéfice des jeunes Versaillais.

Contrat-type et tarifs de la formation.

- 1) de développer à la ville de Versailles des formations au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA), afin de répondre au besoin de recrutements d'animateurs diplômés, notamment pendant les vacances scolaires ;
- 2) de fixer à 60%, soit 300 €, le montant pris en charge par la Ville du coût de la formation, le reste à charge, soit 200 € (100 € appelés pour la formation générale et 100 € appelés pour le stage d'approfondissement), étant supporté par les jeunes participants au dispositif « BAFA jeunes Versaillais », étant donné que le coût total unitaire de chaque formation s'élève à 500 € ;
- 3) d'adopter les documents relatifs à l'inscription des stagiaires joints en annexe ;
- 4) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif de formation BAFA et notamment les conventions à intervenir ;
- 5) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.09.76

Convention de partenariat entre la ville de Versailles et le CFA (Centre de Formation des Apprentis) de la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) d'île de France concernant la formation BP coiffure.

- 1) d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la Chambre des métiers et de l'artisanat Ile-de-France (CMA IDF) et la ville de Versailles pour la réalisation de prestations de coiffure, au profit d'agents municipaux.
Cette coopération est conclue à titre expérimental pour l'année scolaire 2024-2025 ; elle sera éventuellement renouvelable par voie d'avenant et ne donnera lieu à aucun flux financier entre les parties, chacune assumant ses engagements et agissant sous sa seule et unique responsabilité ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte et tout document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.09.77

Création de vestiaires pour le football féminin au stade de Jussieu de Versailles. Approbation des programmes de travaux.

- 1) d'approuver le programme de travaux concernant la construction de vestiaires pour le football féminin au stade de Jussieu, pour un montant prévisionnel pour la Ville de 555 000 € HT, soit 666 000€ TTC,
- 2) de solliciter toute aide de tout organisme, qu'il soit institutionnel ou associatif, susceptible de contribuer au financement de cet équipement ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à lancer les marchés de maîtrise d'œuvre s'y rapportant, le cas échéant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.09.78**" Running au château de Versailles "****Convention de partenariat entre la ville de Versailles et la société Hugo Events, organisatrice de l'événement, pour l'année 2024.**

- 1) d'approuver la convention de partenariat à intervenir entre la ville de Versailles et la société Hugo Events, organisatrice de l'événement « Running au Château de Versailles », qui aura lieu cette année le dimanche 20 octobre 2024 ;
 Dans le cadre de la surveillance particulière de la voie publique, la société Hugo Events versera à la ville de Versailles un montant prévisionnel de de 3 551,79 € TTC, en contrepartie des frais engagés par la commune pour le bon déroulement de l'édition 2024 du « Running au château de Versailles » ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document s'y rapportant ;
- 3) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

D.2024.09.79**Logements sociaux de la Ville de Versailles.****Passage de la gestion des logements sociaux en stock à la gestion en flux.**

- 1) d'approuver les termes de la convention-type proposée par l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France (AORIF) qui permettra la mise en place de la gestion en flux des réservations des logements locatifs sociaux sur le territoire de la ville de Versailles ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions bipartites entre la ville de Versailles et les bailleurs sociaux ou tripartites entre la Ville, les bailleurs sociaux et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

D.2024.09.80**Admission en non-valeur et créances éteintes du budget principal de la ville de Versailles.****Exercice budgétaire 2024.**

- 1) d'admettre en non-valeur, dans le budget 2024 de la ville de Versailles, la somme de 16 402,86 € selon l'état transmis par la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles et arrêté à la date du 24 juin 2024 ;
- 2) d'admettre en créances éteintes, dans le budget 2024 de la ville de Versailles, la somme de 9 037,59 € selon l'état transmis par la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de Versailles et arrêté à la date du 24 juin 2024 ;

Le détail des écritures budgétaires concernées est retranscrit dans les deux tableaux ci-dessous :

ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2024										
Chapitre	Service	Natures	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total service	Total chapitre
911	F5110	DPI - ACTIF IMMOBILIERS					227,86		227,86	227,86
920	81210	PAIE - CARRIERE SANTE					581,96		581,96	3 702,07
	F5110	DPI - ACTIF IMMOBILIERS					3 120,11		3 120,11	
922	E4700	RESTAURATION SCOLAIRE		150,60					150,60	2 360,45
	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE				530,40	1 679,45		2 209,85	
924	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE		62,54		0,84	49,44		112,82	223,65
	E4810	MAISON DE QUARTIER CHANTIERS					55,86		55,86	
	E4860	MAISON QUARTIER DES PRES AUX BOIS					23,92		23,92	
	E4870	MAISON QUARTIER ST LOUIS					31,05		31,05	

926	E4120	REDEVANCE A CARACTERE SOCIAL				107,35			107,35	430,18
	E4810	MAISON DE QUARTIER CHANTIERS					24,50		24,50	
	E4830	MAISON DE QUARTIER NOTRE DAME					24,50		24,50	
	E4840	MAISON QUARTIER DES PETITS BOIS					30,63		30,63	
	E4860	MAISON QUARTIER DES PRES AUX BOIS					54,68		54,68	
	E4870	MAISON QUARTIER ST LOUIS					164,02		164,02	
	E4880	MAISON QUARTIER VAUBAN					24,50		24,50	
928	D3102	EXECUTION COMPTABLE (redevance stationnement SPBR)				21,60	216,00		237,60	2 026,42
	D3420	DROITS DE STATIONNEMENT	40,78	30,56	21,20	17,03	592,80		702,37	
	D3650	DROITS DE VOIRIE - TERRASSES				65,54	574,91		640,45	
	F5530	PROPRETE URBAINE -DECHETS SAUVAGES				70,00	376,00		446,00	
929	D3650	DROITS DE PLACE					488,38		488,38	488,38
930	F5700	RESTAURATION					22,05		22,05	22,05
932	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE					515,25		515,25	515,25
933	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE					194,34		194,34	425,25
	E4810	MAISON DE QUARTIER CHANTIERS					24,50		24,50	
	E4820	MAISON DE QUARTIER CLAGNY					24,50		24,50	
	E4840	MAISON QUARTIER DES PRES AUX BOIS					113,43		113,43	
	E4850	MAISON DE QUARTIER PORCHEFONTAINE					22,96		22,96	
	E4870	MAISON QUARTIER ST LOUIS					45,52		45,52	
935	F5110	DPI - ACTIF IMMOBILIERS					115,05		115,05	115,05
936	D3650	DROITS DE VOIRIE - TERRASSES					640,19		640,19	640,19
937	F5530	PROPRETE URBAINE -DECHETS SAUVAGES					1 675,60		1 675,60	1 675,60
938	D3102	EXECUTION COMPTABLE					66,90		66,90	3 550,46
	D3420	POLICE MUNICIPALE					408,06		408,06	
	D3650	DROITS DE VOIRIE - TERRASSES					3 075,50		3 075,50	
TOTAUX PAR ANNEE			40,78	243,70	21,20	812,76	8 340,57	6 943,85	16 402,86	
TOTAL CHAPITRES										16 402,86

CREANCS ETEINTES 2024										
Chapitre	Services	Naturés	Exercices						Total service	Total chapitre
			2019	2020	2021	2022	2023	2024		
921	B1210	PAIE CARRIERE SANTE				347,87			347,87	347,87
922	E4710	ANIMATION PERISCOLAIRE				669,70			669,70	669,70
924	E4710	ACCUEILS PERISCOLAIRES				893,11			893,11	893,11
928	D3420	POLICE MUNICIPALE				396,00			396,00	6 152,34
	D3610	REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	160,20						160,20	
	D3650	COMMERCE ET TOURISME		29,75	187,20	215,00			431,95	
	F5320	REGLEMENTATION-INFORMATION	128,09	486,60	4 112,10				4 726,79	
	F5530	PROPRETE	70,00		367,40				437,40	
929	D3650	COMMERCE ET TOURISME				20,00			20,00	20,00
932	E4710	ACCUEILS PERISCOLAIRES					314,54		314,54	314,54
933	E4710	ACCUEILS PERISCOLAIRES					536,75		536,75	640,03
	E4820	MAISON DE QUARTIER CLAGNY					12,70		12,70	
	E4860	MAISON DE QUARTIER DES PRES AUX BOIS					64,25	15,18	79,43	
	E4880	MAISON DE QUARTIER VAUBAN					4,46	6,69	11,15	
TOTAUX PAR EXERCICE			358,29	516,35	4 666,70	2 541,68	932,70	21,87	9 037,59	
TOTAL CHAPITRES										9 037,59

D.2024.09.81

Marché public de restauration des façades et de la rénovation des toitures de l'Hôtel des Gendarmes, situé 6 avenue de Paris à Versailles.

Reversement partiel à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du solde payé par la Société à responsabilité limitée (SARL) Gallis dans le cadre de ce marché.

- 1) de reverser 75 % des 35 343,39 € perçus par la ville de Versailles auprès de la Société à responsabilité limitée (SARL) Gallis pour les retards dans le cadre de l'exécution du lot n° 2 « charpente bois – couverture » du marché de travaux de restauration des façades et de rénovation partielle des toitures de l'Hôtel des Gendarmes, situé 6 avenue de Paris à Versailles, et validés par le juge administratif, soit 26 507,54 €, conformément à la répartition des coûts établie dans la convention de maîtrise d'ouvrage unique signée le 26 juillet 2012 entre la Ville et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

D.2024.09.82

Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne (CIG) pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil.

Adoption de la convention constitutive du groupement.

- d'adhérer au nouveau groupement de commandes du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil de la ville de Versailles compte tenu de l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser le Maire à signer l'engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- d'autoriser les commandes de reliures d'actes à venir en fonction des besoins réglementaires des services administratifs et état civil.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le lendemain de la séance.



François de MAZIERES
Maire de Versailles

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
Ce compte-rendu sera retiré de l'affichage le : 27 octobre 2024*

COMPTE-RENDU des décisions prises par M. le Maire
en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
(délibération du 27 mai 2020).

Les décisions du Maire sont consultables au service des Assemblées.

N°	Objet	Date
d.2024.062	Nuit des musées à l'espace Richaud le 18 mai 2024. Soutien gracieux apporté par le Lycée la Bruyère pour la réalisation d'un concert de 20h à 00h.	02/08/24
d.2024.064	Organisation de sorties pour des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Lépine à Versailles. Convention de mise à disposition de deux minibus de la ville de Versailles au profit de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Solidarité Versailles Grand Age.	11/06/24
d.2024.066	Promotion des événements de la ville dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques à Versailles et du Club 24. Contrat de prestation portant sur des échanges de communication entre la ville de Versailles et la société Horse Republic.	28/06/24
d.2024.071	Occupation temporaire du domaine public exploité. Convention de mise à disposition entre la ville de Versailles, la société SAS Versailles Palais des Congrès (EPDC) et la société Orange.	13/06/24
d.2024.072	Concession à l'association "Rugby club de Versailles", du logement communal n° 118, sis 24 rue Henri Simon à Versailles, afin de recruter de jeunes joueurs. Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable.	24/06/24
d.2024.074	Occupation temporaire du domaine public communal de la Chapelle Notre-Dame des Armées sise 4 impasse des Gendarmes. Avenant n°1 à la convention conclue entre la ville de Versailles et l'Association Diocésaine de Versailles (ADV).	24/06/24
d.2024.077	Projets "Notre école, faisons-la ensemble" 2023/2024 des écoles Yves Le Coz et Richard Mique. Demande de financement de la ville de Versailles auprès du fonds d'innovation pédagogique de l'Etat, représenté par l'Académie de Versailles.	27/06/24
d.2024.079	Régie de recettes de la Direction de la Sécurité. Actualisation de la régie.	27/06/24
d.2024.080	Dispositif temporaire de location de vélos pendant la période de compétition des Jeux Olympiques de Paris 2024 (du 27 juillet au 11 août 2024). Convention d'occupation du domaine public entre la ville de Versailles et la société Lime.	22/07/24
d.2024.081	Concession à l'agent municipal matricule 12865 du logement communal n° 10 de type F4, situé au 2 rue de Bretagne à Versailles. Convention de mise à disposition avec loyers en contrepartie.	08/07/24
d.2024.082	Travaux à entreprendre sur les bâtiments communaux ou les espaces publics de Versailles. Autorisation de déposer les demandes d'autorisations au titre des codes de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine.	08/07/24
d.2024.083	Musée Lambinet de la ville de Versailles. Création d'un nouveau tarif pour la vente d'un carnet de coloriage des œuvres exposées.	15/07/24
d.2024.084	Occupation du domaine public communal situé 6 rue Edme Fremy à Versailles par l'association "Académie Royale de Billard". Convention d'occupation temporaire à titre précaire et révocable au profit de l'Association.	08/07/24
d.2024.086	Mise à disposition de locaux de la ville de Versailles au profit de l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC) pour l'année scolaire 2024-2025. Renouvellement de la convention entre la Ville et l'Institut.	02/09/24
d.2024.087	Exposition "Sous le soleil des savoir-faire : les Maîtres d'art à Versailles" à l'espace Richaud du 19 juin au 22 septembre 2024. Autorisation d'utilisation de contenus, valant cession de droits de propriété intellectuelle, pour la création d'un catalogue d'exposition.	15/07/24
d.2024.088	Autorisation d'occupation temporaire et précaire du domaine public à destination d'Ile-de-France Mobilités. Zones de dépose/reprise des spectateurs pendant la période de compétition des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.	26/07/24
d.2024.089	Aliénation de biens mobiliers de la ville de Versailles. Vente aux enchères du 29 mai au 12 juin 2024 de biens inférieur à 4 600 €.	15/08/24

d.2024.090	Licence de la marque "Versailles". Contrat par lequel la ville de Versailles concède sa licence de la marque au profit de la Maison Harcour.	26/07/24
d.2024.092	Loueurs de vélos Fat Tire, filiale de Bullfrog Bikes. Avenant à la convention autorisant l'occupation du domaine public de la ville de Versailles pour le stationnement des groupes vélos utilisés dans le cadre de visites touristiques.	06/08/24
d.2024.093	Aliénation de biens mobiliers de la ville de Versailles. Vente aux enchères du 20 mars au 3 avril 2024	25/07/24
d.2024.094	Occupation temporaire par l'association l'Accompagnie du domaine communal sis 15-17 avenue de Paris, à Versailles. Convention entre la Ville et l'Association.	25/07/24
d.2024.095	Occupation temporaire par l'Association des radio-amateurs de Versailles (ARAV) de locaux communaux situés au 8 passage des Etangs Gobert, à Versailles. Convention entre la Ville et l'Association.	25/07/24
d.2024.096	Box fermé en sous-sol de la résidence Versailles Grand Siècle. Convention de mise à disposition du box fermé n° 00 qui jouxte l'emplacement de parking n° 1, propriété de la Ville, à un administré.	02/09/24
d.2024.097	Licence de la marque " Versailles". Contrat par lequel la ville de Versailles concède sa licence de la marque au profit de la société Sucre d'Or, détentrice de la maison Bonange.	18/09/24
d.2024.098	Budget principal de la ville de Versailles. Exercice 2024. Virements de crédits entre chapitres.	02/08/24
d.2024.099	Licence de la marque "Versailles". Contrat par lequel la ville de Versailles concède sa licence de la marque au profit de la Maison Solex, détenue par la société MGF, représentée par la directrice générale déléguée du groupe Rebirth.	18/09/24
d.2024.101	Régie d'avances de la Direction de la Communication. Actualisation de la régie.	16/08/24
d.2024.102	Régie de recettes de l'Ancienne Poste. Création de la régie.	16/08/24
d.2024.103	Concession à l'agent municipal matricule 12688, du logement communal n° 302 sis 4 place de la Brèche à Versailles. Avenant 1 à la convention de mise à disposition conclue à titre précaire et révocable.	02/09/24
d.2024.110	Marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant justifie le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 4 juin et le 5 août 2024. <ul style="list-style-type: none"> • Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement du quartier de Gally (ancienne caserne Pion) - Avenant n°1 au marché avec le groupement porté par la société UNE FABRIQUE DE LA VILLE ayant pour objet le transfert partiel des prestations objet du marché (aspects juridiques des missions) du cabinet FIDAL Avocats vers le cabinet Ernst & Young Avocats. Cet avenant est sans impact financier sur le montant du marché. • Achat et livraison de vêtements professionnels – Lot n°1 « Vêtements de travail (vestes, pantalons, parkas, pulls, polos, etc.) – Avenant n°3 au marché conclu avec la société CREATOP ayant pour objet le maintien d'une revalorisation sur dix articles figurant au bordereau des prix unitaires. Cet avenant est sans impact financier sur le seuil maximum du marché. • Travaux d'aménagement de la rue des états généraux et des chantiers - Lot 1 - VRD Aménagement - Avenant n°2 au marché conclu avec la société COLAS ayant pour objet l'ajout de prix au bordereau des prix unitaires. Cet avenant est sans impact financier sur le montant total du marché. • Fourniture et transport de carburant - Accord-cadre à marchés subséquents multi-attributaires conclu avec la société DELOSTAL ET THIBAUT, domiciliée au 54 rue Lambrechts 92400 Courbevoie suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de la notification. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 1 800 000 € HT pour sa durée totale. • Fourniture d'une solution SAAS de paiement mobile de stationnement - Avenant n°1 à l'accord-cadre conclu avec la société PAYBYPHONE ayant pour objet l'augmentation du montant maximum de l'accord-cadre. Cet avenant modifie le seuil maximum de l'accord-cadre, qui s'élève désormais à 462 000 € 	19/09/24

HT, en lieu et place de 420 000 € HT initialement, soit une incidence financière de +10%.

- Travaux d'aménagement des trottoirs sur la Ville et des terre-pleins de l'avenue de Paris - Avenant n°3 à l'accord-cadre conclu avec le groupement d'entreprises représenté par la société EUROVIA ayant pour objet l'ajout de prix au bordereau des prix unitaires. Cet avenant est sans impact financier sur le montant total du marché, le montant maximum restant fixé à 5 300 000 € HT.
- Fourniture, livraison et montage (si nécessaire) de jeux et jouets pour les divers services des villes de Versailles, Saint Cyr l'Ecole et Le Chesnay-Rocquencourt. Accords-cadre mono-attributaires à bons de commande conclus avec la société LACOSTE, domiciliée à ZA Saint-Louis 84250 le Thor, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat.
 - Lot 1 : fourniture de jeux et jouets pour les 0 à 6 ans. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 276 000 € HT pour sa durée totale.
 - Lot 2 : fourniture de jeux et jouets pour les 6 ans et plus. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 128 000 € HT pour sa durée totale.
- Nettoyage des bâtiments et des vitres de la ville de Versailles, du CCAS et de la CAVGP. Accords-cadre à bons de commandes conclus avec les sociétés suivantes, suite à une procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat :
 - Lot 1- Nettoyage des bâtiments – société EUROP NET, domiciliée 151 rue du 1er Mai 92000 Nanterre. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 3 600 000 € HT pour sa durée totale ;
 - Lot 2 – Nettoyage des vitres - société LES SAVOYARDS REUNIS, domiciliée 5 allée des érables 94000 Créteil. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 350 000 € HT pour sa durée totale.
- Rénovation du complexe sportif de Montbaouron - Plateau haut – Marché ordinaire de travaux conclu avec la société JEAN LEFEBVRE domiciliée 113 rue Jean Jaurès 78131 Les Mureaux Cedex, suite à une procédure adaptée pour une durée de 3,5 mois à compter de la date de notification du contrat. Ce marché est conclu pour un montant de 645 892,60 € HT pour sa durée totale.
- Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'ancienne Poste - Projet "Le Phare" - Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement porté par la société MARCHI ARCHITECTES ayant pour objet l'établissement du forfait définitif de rémunération, la revalorisation des honoraires après l'avant-projet définitif et enfin, la modification des coordonnées postales et SIRET du mandataire, MARCHI ARCHITECTES. Cet avenant représente une incidence financière de +5,67% sur le montant de la tranche ferme qui passe de 790 465,32 € HT à 835 259,55 € HT.

d.2024.111

Marchés de fournitures courantes, de services et de travaux passés suite à procédures dont le montant ne justifie pas le transfert au contrôle de légalité et des avenants conclus dans le cadre de cette délégation entre le 4 juin et le 5 août 2024.

19/09/24

- Travaux d'étanchéité pour l'achèvement d'une construction en bois sur dalle béton, dédiée principalement au Football Club de Versailles, Stade de Porchefontaine, 53 rue Rémont à Versailles – Marché ordinaire de travaux conclu avec la société SAS CETRADIV domiciliée ZI Les Meuniers 91520 EGLY, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 2 mois à compter de la date de notification du marché. Ce marché est conclu pour un montant de 65 829,80 € HT.
- Tierce maintenance applicative et prestations associées du logiciel Augure utilisé pour la gestion des relations publiques de la ville de Versailles et de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société AUGURE CORPORATE FRANCE domiciliée 31 avenue de Wagram 75017 Paris suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification. Cet accord-cadre est conclu avec seuil minimum fixé à 8 057,70 € HT et un seuil maximum fixé à 100 000 € HT pour sa durée totale.
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'enveloppe énergétique du futur poste de Police municipale - Marché conclu avec la société AP ARCHITECTURE, domiciliée 11 rue du Vieux Versailles 78000 Versailles, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée estimée

à 33 mois (phase de conception, phase de réalisation, et période de garantie de parfait achèvement des travaux suivis, comprises). Ce marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 39 940 € HT.

- Fourniture et livraison d'articles et équipements de sports - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société DECATHLON FRANCE (DECATHLON PRO) domiciliée 4 boulevard De Mons - TSA 42201 - 59669 Villeneuve d'Ascq cedex, suite à une procédure adaptée, pour une durée de 4 ans à compter du 19 août 2024 ou de sa date de notification si elle est ultérieure. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum mais avec un seuil maximum fixé à 220 000 € HT pour sa durée totale, réparti comme suit entre les 2 membres du groupement de commandes acheteur : 187 000 € HT pour la Ville de Versailles et 33 000 € HT pour la Ville de La Celle St Cloud.
- Fourniture, livraison de lubrifiants pour véhicules pour l'entretien du parc automobile de la ville de Versailles, de son CCAS et de la CA VGP - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société UNIL OPAL domiciliée à 10-12 boulevard du Général Leclerc 93260 Les Lilas, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 160 000 € HT pour sa durée totale.
- Destruction confidentielle et recyclage d'archives de la ville de Versailles, de son CCAS et de la CA VGP - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu avec la société LA CORBEILLE BLEUE domiciliée à 7 rue Pascal 93120 La Courneuve, suite à une procédure adaptée ouverte pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 60 600 € HT pour sa durée totale.
- Tierce maintenance applicative et hébergement du logiciel PELEHAS (utilisé par le service Logement pour la gestion de la demande de logements sociaux) - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société AFI domiciliée 35 rue de la maison rouge 77185 Lognes suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée de 4 ans à compter du 28 juillet 2024. Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 5 912 € HT et un seuil maximum fixé à 100 000 € HT pour sa durée totale.
- Animation d'ateliers thématiques à l'attention des élèves des écoles élémentaires sur les pauses méridiennes – Lot 2 « Ateliers de philosophie/sophrologie » - Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec la société CHARRIER SABINE HELENE ESTHER domiciliée 2 rue Rameau 78000 Versailles, suite à une procédure adaptée, pour une durée de 4 ans à compter du 2 septembre 2024. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 13 000 € HT pour toute la durée du marché.
- Animation d'ateliers thématiques à l'attention des élèves des écoles élémentaires sur les pauses méridiennes. Accords-cadres mono-attributaires à bons de commande conclu avec les sociétés suivantes, suite à une procédure adaptée, pour une durée de 4 ans à compter du 2 septembre 2024 :
 - Lot 4 « Ateliers de théâtre d'improvisation » - société LE TEMPS D'UNE SCENE, domiciliée 36 rue Carnot 92370 Chaville. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 30 000 € HT pour toute la durée du marché.
 - Lot 5 « Ateliers de yoga » - association VIVRE L'INSTANT PRESENT, domiciliée 59 avenue des Etats-Unis 78000 Versailles. Cet accord-cadre est conclu sans seuil minimum et avec un seuil maximum fixé à 30 000 € HT pour toute la durée du marché.
- Travaux de réparation de la corniche haute en pierre de l'Hôtel de ville de Versailles – Avenant n°1 au marché conclu avec la société ETABLISSEMENT CHAPELLE ayant pour objet l'ajout de travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation du chantier. Cet avenant a une incidence financière de +4,27% et porte le montant du marché de 92 232,73 € HT à 96 174,73 € HT.
- Contrat de tierce maintenance applicative et de prestations associées des logiciels suivants. Accords-cadres mono-attributaires à bons de commande conclus avec la société ARPEGE, domiciliée 13 rue de la Loire 44230 Saint Sébastien sur Loire, suite à une procédure sans publicité ni mise en concurrence pour une durée allant de la date de notification des contrats jusqu'au 31 décembre 2027 :
 - Mélodie Opus et Image (utilisé par le service de l'Etat Civil pour la gestion des registres d'état civil et la numérisation). Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 13 307,41 € HT et un seuil maximum fixé à 200 000 € HT pour toute la durée du marché.

- Espace Citoyens Premium – ECP (utilisé par les directions de l'Education, de la Petite Enfance et des Sports pour la gestion de la relation citoyens). Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 27 822,43 € HT et un seuil maximum fixé à 200 000 € HT pour toute la durée du marché.
- Concerto Opus (utilisé par les directions de l'Education, de la Petite Enfance et des Sports pour la gestion des prestations aux familles : inscriptions facturation). Cet accord-cadre est conclu avec un seuil minimum fixé à 15 954,06 € HT et un seuil maximum fixé à 200 000 € HT pour toute la durée du marché.
- Remplacement des menuiseries de l'église Saint-Symphorien – Lot 2 « Serrurerie » - Marché ordinaire de travaux conclu avec la société BLONDEL METAL domiciliée 111 rue du Général de Gaulle 76520 Franqueville-Saint-Pierre suite à une procédure adaptée pour une durée estimative de 17 mois à compter de la date de notification du contrat jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement. Ce marché est conclu pour un montant de 42 218,76 € HT.
- Achat et livraison d'un aspirateur urbain électrique - Marché conclu avec la société GLUTTON CLEANING MACHINES SA/NV, domiciliée Zoning Mécallys - 22 rue du Progrès - 5300 Andenne (Belgique), dans le cadre d'un système d'acquisition dynamique et pour un montant global et forfaitaire de 13 922,15 € HT. Le délai de livraison est de 30 jours à compter de la notification du marché.

Les décisions d.2024.037, 068, 069, 070 et 078 sont sans objet

Les décisions d.2024.015, 017, 031, 059 et 073, 085, 091, 100 et 104 à 109 sont en cours de rendu exécutoire et seront rapportées à une prochaine séance.

